

Carnet Petite Enfance



Conception : Ville de Pibrac - Illustrations : Freepik - Imprimé par nos soins

Relais Petite Enfance

Responsable : Mme Stéphanie MONLIBOS, infirmière puéricultrice.

10 Avenue du Bois de la Barthe 31820 PIBRAC

05 61 86 81 25 - 06 81 12 17 16

rpe@mairie-pibrac.fr

Accueil administratif, sur rendez-vous uniquement

et permanence téléphonique : mardi et jeudi de 13h30 à 17h30.



ACCUEIL INDIVIDUEL



L'ASSISTANT MATERNEL EST UN PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE QUI :

- détient un agrément délivré par le Président du Conseil départemental lui permettant l'accueil jusqu'à 4 enfants simultanément ;
- participe à une formation initiale obligatoire et s'engage dans un parcours de professionnalisation et d'amélioration de sa pratique professionnelle notamment via la formation continue ;
- assure la santé, la sécurité, le bien-être, le développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants confiés ;
- contribue à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale
- favorise l'égalité entre les femmes et les hommes et à titre complémentaire, accompagne les parents dans leur rôle de 1^{er} éducateur de leurs enfants ;
- exerce sa profession comme salarié du particulier employeur ou d'une personne morale publique ou privée.

Il existe 2 associations d'assistantes maternelles à Pibrac :

- Boucle d'Or,
- Les Rêves de Bamin.

LISTE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AUPRÈS DU RELAIS PETITE ENFANCE

LIENS UTILES

- URSAFF : www.pajemploi.urssaf.fr
- SERVICE CESU : www.cesu.urssaf.fr
- SERVICE À LA PERSONNE : www.net-particulier.fr
- FEPEM : www.fepem.fr



MAISONS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



Certaines assistant(e)s maternel(le)s se regroupent en MAM.

Au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), le nombre d'assistants maternels agréés pouvant exercer dans une même MAM évolue entre 1 et 6 dont au maximum 4 sont présents simultanément.

LES JEUNES POUSSÉS

8 enfants de 0 à 3 ans.

ÉQUIPE

2 assistantes maternelles.

COORDONNÉES

Ancienne Route de Bayonne 31820 PIBRAC

05 67 33 74 14

lesjeunespousses31@hotmail.com

ENFANTS D'ICI ET D'AILLEURS

12 enfants de 0 à 6 ans avec éveil en anglais et en espagnol.

ÉQUIPE

3 assistantes maternelles.

COORDONNÉES

16 Rue du Languedoc 31820 PIBRAC

05 34 26 15 47

enfantsdicietdailleurs31820@gmail.com

LIENS UTILES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- www.monenfant.fr

- www.parents31.fr

- www.caf.fr



CRÈCHES



CRÈCHE ASSOCIATIVE À GESTION PARENTALE

À Pibrac, deux crèches associatives à gestion parentale accueillent les enfants de moins de 6 ans dans le respect de la diversité et de la différence.

Les professionnels accompagnent quotidiennement l'enfant dans son développement et dans son éveil en respectant son propre rythme.

Les axes pédagogiques sont la bienveillance, le respect du rythme de chaque enfant, la sécurité affective, la motricité libre, le jeu libre, la non productivité, l'accompagnement vers l'autonomie et la communication gestuelle.

Écoute et accompagnement à la parentalité.

Elles sont composées d'un conseil d'administration et d'un bureau constitué par les parents de l'association. Ils assurent les décisions administratives et juridiques de l'association.



MÉLIMÉLO

Agrément de 30 enfants, accueillis à temps partiel ou temps plein, 3 groupes organisés en fonction de leur âge.

Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

COORDONNÉES

Directrice : Mme Céline KECH,
infirmière puéricultrice

1 Rue Françoise Dolto 31820 Pibrac
05 61 86 99 10

sma.melimelo@orange.fr



NICOLAS ET PIMPRENELLE

Agrément de 20 enfants, accueillis à temps partiel ou temps plein, 3 groupes organisés en fonction de leur âge.

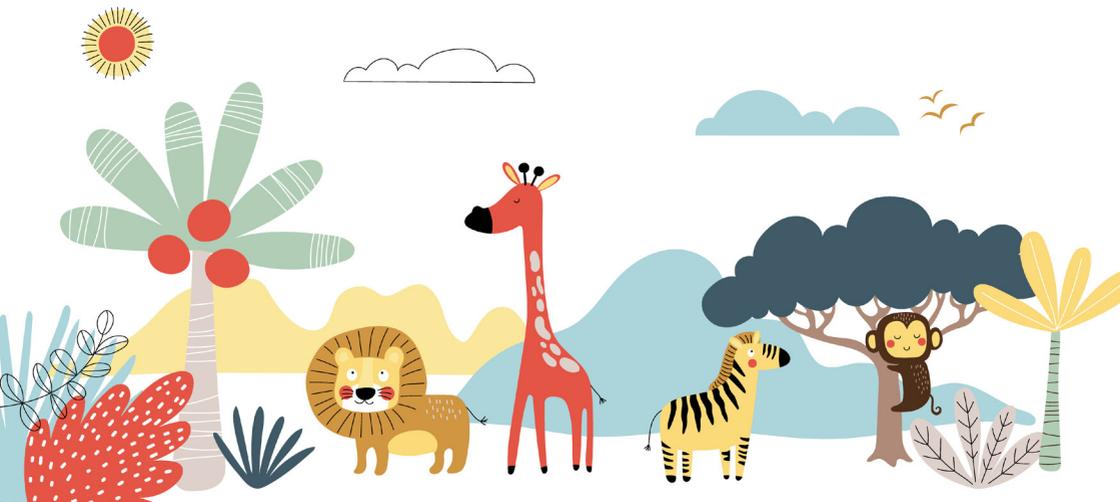
Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

COORDONNÉES

Directrice : Mme Angélique DEDIEU,
infirmière puéricultrice

Avenue du Bois de la Barthe 31820 Pibrac
05 61 86 10 61

nicolasetpimprenelle@bbox.fr



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



LIEU D'ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION ET ANIMATION GRATUITE

Informations à destinations des parents :

- Modes d'accueil de l'enfant,
- Disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s,
- Droits et Devoirs de l'employeur, prestations sociales, dont celles de la CAF.

Les professionnels de l'accueil à domicile :

- Mise en relation avec les parents
- Informations sur le statut, les droits et devoirs,
- Écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne,
- Promotion de la formation continue.

Les futurs professionnels :

- Informations sur le métier, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.

Les jeunes enfants accueillis :

- Animations collectives, jeux, rencontres, etc.

Il agit en complémentarité avec les partenaires locaux (PMI, CAF), les établissements d'accueil du jeune enfant, et les services municipaux. Il s'inscrit en partenariat avec les EHPAD de la commune, la médiathèque, et le centre social et culturel.

SÉANCES

Pause Famille

LES LUNDIS
ET MERCREDIS
DE 9H30 À 11H30

Séance d'accompagnement, d'écoute et d'information pour les futurs parents, parents et grands-parents d'enfant de 0 à 3 ans.

Rencontrez des professionnels de la petite enfance.

Échangez sur des questions touchant le quotidien de la vie de famille, l'éducation, l'éveil, l'alimentation, le développement de l'enfant, etc.

Partagez des activités avec vos enfants et rencontrer d'autres familles.

Inscription : Relais Petite Enfance

Assistant maternel Garde à domicile

Ateliers d'éveil

MARDI, JEUDI
ET VENDREDI
DE 9H À 12H

En présence d'une professionnelle.